

Formation DE CESF - Modalités de sélection des candidats

Règlement d'admission

- **Etre titulaire du BTS ESF ou bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'[article L. 613-5 du code de l'éducation](#).**
- **Ecrit professionnel en lien avec le métier : (durée 2 heures)***
Cette épreuve consiste à une analyse d'un document portant sur un sujet d'actualité. Cette épreuve vise à vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite du candidat.
**Le temps de l'épreuve est modulable. En effet, un tiers temps peut être accordé au titre d'un handicap reconnu sous réserve d'apporter les justificatifs.*
- **Satisfaire à l'entretien de positionnement** (conformément au règlement d'admission mis en place dans le cadre précisant les conditions et les modalités de sélection des candidats pour chacune des voies de formation) réalisé par l'équipe pédagogique sur site ou à distance. Le candidat peut au cours de l'entretien avec l'équipe pédagogique développer les motivations qui l'ont amené à postuler sur la formation ESF, son projet professionnel, les freins potentiels, ses besoins en termes d'accompagnement.

Dans le cadre du recrutement du DE CESF, cet entretien prend appui sur le "dossier expériences" dans le domaine du champ du travail social (dossier expériences professionnelles téléchargeable sur site) dans lequel le candidat a pu expliquer sa volonté de poursuivre son parcours professionnel. Il est à noter que le positionnement des candidats au Diplôme de Conseiller ESF est aussi lié à leur parcours de formation antérieur. En effet, le Brevet de Technicien Supérieur en ESF est le diplôme « de référence » pour poursuivre sur la formation du Diplôme de Conseiller ESF. Cependant, l'organisation du diplôme (DECESF) permet, aujourd'hui, de bénéficier de validation de certains Domaines de Compétences. Pour exemple, on peut citer le diplôme de DEASS¹, DEEJE²...

Commission de recrutement :

L'ensemble des candidatures est pris en compte dans le cadre de la procédure de recrutement et de positionnement afin de répondre à l'ensemble des candidats.

La MFR de Tôtes s'engage avant la commission de recrutement à tenir compte des acquis individuels, des expériences professionnelles, des compétences générales, des objectifs et du projet du candidat, ainsi que des éventuels bilans de compétences, fiches de prescription (CAP Emploi...).

(Equipe pédagogique, direction, les prescripteurs éventuels peuvent se joindre à la commission).

¹DEASS : Diplôme d'Etat Assistant de Service Social

²DEEJE : Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants